

## Programme de Restauration du ru d'Allan

### Compte-rendu de la réunion de chantier - Tranche 5 - 01 Février 2018

• <b>Lieu :</b>	Au niveau des Etangs de Saint-Quentin-sur-Allan à 09h30
-----------------	---

• <b>Maître d'ouvrage :</b>	• <b>Maître d'œuvre :</b>	• <b>Entreprise :</b>
Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	Forêts et Paysages

• <b>Nom, Prénom :</b>	• <b>Organisme :</b>	Présent	Absent	Excusé
LEVEQUE Yves	Président du syndicat			✓
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	✓		
LAURENT Sébastien	Entreprise Forêts et Paysages	✓		
CARION Denis	Commune de Damnard	✓		
BERTRAND Michèle	Riverains du ru d'Allan	✓		
RENOT Didier		✓		
PIERRE David		✓		
MAROTTE Cédric		✓		
PERRET Simon		✓		
WEISS Wendy	Syndicat de l'Ourcq amont	✓		
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine Normandie			✓
ROBERT Jason	Entente Marne			✓

Le programme pluriannuel de restauration du ru d'Allan a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Forêts et Paysages – (siège : Beaufort / 59.)

- **SITUATION ACTUELLE :**

- La cinquième et dernière tranche de ce programme de travaux a débuté le 15 janvier dernier à hauteur des étangs de Saint-Quentin-sur-Allan, commune de Dammard.
- Les travaux s'effectuent d'amont en aval et concernent 3 860 ml de rivière. Ils sont réalisés par une équipe de bucherons accompagnée d'une pelle à chenilles.
- En concertation avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, le passage de l'engin s'est réalisé en rive gauche sur la première partie du ru d'Allan (du seuil d'alimentation des étangs jusqu'à la Ferme de Louvry). Le passage s'effectuera ensuite, en rive droite, en aval de la Ferme.

- **DETAIL DES TRAVAUX :**

- Une piste d'entretien a été réalisée, en rive gauche, afin de faire passer la pelle et permettre la gestion du lit et des berges sans causer de dégâts aux parcelles d'agréments (étangs) situées rive droite.
- La végétation coupée a été déposée en haut de berge. Le bois a été mis en andain et laissé à disposition du propriétaire.
- Globalement vieillissante, la végétation rivulaire (également appelée ripisylve) a été sélectionnée selon les recommandations du cahier des charges. L'objectif est de diversifier les classes d'âges et d'espèces en abattant prioritairement les sujets penchant et dépérissant. Cette sélection permet ainsi de recréer ponctuellement des trouées de lumière, favorables au développement des arbustes et herbacées.
- Les embâcles, encombres et déchets ont été retirés du lit afin de restaurer la dynamique d'écoulement.



*Photos du ru d'Allan avant et après travaux de restauration du lit et des berges*



*Bois de valeur (supérieur à 8cm de  $\varnothing$ ), laissés à disposition du propriétaire*

- La hauteur des berges, au niveau du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étang, n'a pas permis de réaliser les travaux prévus, faute d'accès. En accord avec les propriétaires des étangs concernés (Messieurs PERRET et MAROTTE), l'équipe technique interviendra, fin février, sur la zone pour retirer les embâcles et abattre les arbres penchants. Les arbres à couper ont fait l'objet d'un marquage à la peinture par le maître d'œuvre.
- Afin de limiter les dégâts aux parcelles, l'accès de la pelle s'effectuera via le 3<sup>ème</sup> étang.
- Les travaux comprendront :
  - le démontage de 20 mètres de grillage,
  - un abattage des arbres penchants,
  - un retrait des déchets présents dans le lit (grillage, tôle, ...),
  - le brûlage des bois inférieurs à 8 cm de diamètre,
  - une remise en état de la zone de feu et des terrains (poteaux de clôture et lissage des ornières).



*Grillage et tôle présents dans le lit (à retirer)*



*Marquage des arbres penchant à abattre*

• **REMARQUES, OBSERVATIONS :**

- Aucune remarque complémentaire n'a été faite sur le déroulement des opérations. Les travaux respectent les conditions du cahier des charges tant dans le protocole d'abattage, de la sécurité des ouvriers sur le chantier que dans la remise en état des terrains.
- L'abattage des arbres dangereux, situés sur la D83 à hauteur de la Ferme du Moulin Neuf, s'effectuera durant la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances scolaires d'hiver (à compter du 26 février). En concertation avec les services de la voirie départementale, un arrêté de circulation sera mis en place sur le tronçon concerné. Une déviation temporaire via le hameau de Montemafroy sera alors installée durant la durée des travaux d'abattage (estimée à 6 jours ouvrés).
- Le suivi de ces travaux fera l'objet de réunions de chantier, tous les 15 jours, ouvertes à tous.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. LAURENT Sébastien – entreprise Forêts et Paysages .....07.76.01.80.28  
 M. FELZINGER Guillaume– Union des syndicats .....03.23.20.36.74  
 Les agents du Syndicats de l'Ourcq amont .....06.32.63.61.59

- **FINANCEMENT :**

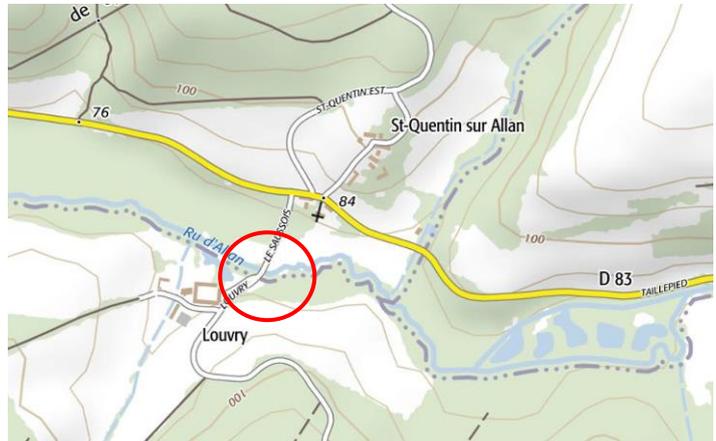
- La réalisation de ce programme de travaux est possible grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Entente Marne.



- **LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :**

- La prochaine réunion de réunion est programmée :

Le **Jeudi 15 février 2018, à 09h30**  
Au niveau de la Ferme de Louvry,  
Commune de Chezy-en-Orxois



Le service technique,

